

LE QUOTIDIEN

15ème année.

MENEELY ET KIMBERLEY, FONDEURS DE CLOCHES TROY, N. Y.

D. GERVAIS & CIE, No. 810, rue Craig, et 69, rue Bonaventure

ATELIERS DE FERBLANTERIE ET PLOMBERIE, FABRIEN DRAPEAU

COFFRES-FORTS DE LA PUISSANCE, GODFREY CHAPLEAU

GRAND BIENFAIT AU PUBLIC, LA MACHINE A COUDRE HESPELEN

SEULEMENT! POUR LE BANNER MOULIN A COUDRE A SAVINTE

COMPAGNIE MANUFACTURIERE KENDALL

COMPAGNIE MANUFACTURIERE KENDALL

COMPAGNIE MANUFACTURIERE KENDALL

COMPAGNIE MANUFACTURIERE KENDALL

COMPAGNIE MANUFACTURIERE KENDALL

COMPAGNIE DE PIANOS DE NEW-YORK ET BOSTON, 432 - Rue Notre-Dame - 432. MONTREAL.

PARLOUR GEM AND THE HUMMING BIRD, Hallet, Davis & Co.

GRAND SACRIFICE DE \$25,000, DIX PREMIERS PRIX, W. Bell & Cie

ORGUES ET MELODIUMS, A l'Exposition Provinciale, H. Bell & Cie

LE CHIAMP DE BLE DE L'AMERIQUE, Gilmot subère, Patrimoine libre, bon marché

ACHETEZ VOTRE FARINE, MAGASIN DE FARINE DE BRODIE

CHARBON, CHARBON, CHARBON, Anthracite Américain, de toutes sortes

COMPAGNIE MANUFACTURIERE KENDALL

GRANDES DECOUVERTES DE DR. CREVIER, L'ANTICHOLOERIQUE

PHARMACIE CANADIENNE, LAROCQUE & CIE

VIN QUININE, VIN QUINO-FERRE

GLASGOW DRUG HALL, 400, Rue Notre-Dame

DR. CREVIER, DR. CREVIER, L'Anti-Dyspeptique et Re-tourneur du Sang

TRUSSÉS TROUSSES, de toutes espèces et formes

ESSAYEZ LA POUDDRE D'ŒUF (Egg Powder)

MADAME H. LAIBERTE, SAGE-FEMME

DR. J. A. CREVIER, RESTAURATEUR DE LA CHEVELEUR

LA SALSEPAREILLE D'AYER EST BIEN CONNUE

DU FER DANS LE SANG, PERUVIAN IRON SYRUP

Donne des Forces aux Faibles, Le syrop peruvien, une solution inaltérable

COMPAGNIE DE PRÊT & CRÉDIT FONCIERS, \$100,000.00 A PRÊTER

DEPARTAMENT SUR LA VIE, quatre-vingt pour cent des profits

CHIEF D'ASSURANCE NORTH BRITISH ET MERCANTILE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

THE ONTARIO LEGAL AGENCY, No. 1, Express Building, St. Francois-Xavier

THE ONTARIO LEGAL AGENCY, No. 1, Express Building, St. Francois-Xavier

BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA, JACKSON BARR

BANQUE VILLE MARIE, Dividende

AVIS, Les Actionnaires de la Compagnie des Chemins de Fer

AMERIQUE, Cincinnati, 31 - Une dépêche spéciale annonce que tous les prisonniers

AMERIQUE, Paris, 1 - M. Thiers est retourné aujourd'hui à sa résidence de Versailles

AMERIQUE, Berlin, 2 - Le général Von Roon a été nommé Président du Conseil des Ministres

AMERIQUE, Madrid, 2 - La réception du jour de l'an, hier, par Sa Majesté le Roi

AMERIQUE, Havane, 31 Dec - Toutes les troupes régulières de la Havane

TELEGRAPHIE, DE TOUTES LES PARTIES DE MONDE, SERVICE PRIVE DE LA MINERIE

DEPARTEMENT DES DOUANES, OTTAWA, 16 Novembre 1872

UNE PIASTRE SEULEMENT, LE CHRONOMETRE MARQUETRIQUE

AMERIQUE, Cincinnati, 31 - Une dépêche spéciale annonce que tous les prisonniers

AMERIQUE, Paris, 1 - M. Thiers est retourné aujourd'hui à sa résidence de Versailles

AMERIQUE, Berlin, 2 - Le général Von Roon a été nommé Président du Conseil des Ministres

AMERIQUE, Madrid, 2 - La réception du jour de l'an, hier, par Sa Majesté le Roi

AMERIQUE, Havane, 31 Dec - Toutes les troupes régulières de la Havane

AMERIQUE, Havane, 31 Dec - Toutes les troupes régulières de la Havane

LA MINERVE

Vendredi matin, 3 Janvier 1873

Elections Municipales.

rien comme le succès pour donner du cœur aux partisans et pour exciter le zèle des courtisans.

Déjà la dernière élection de Montréal, les vainqueurs ont fait un pacte entre eux. "Balayons, ont-ils dit, toute cette engeance de conservateurs et d'indépendants, qui dépendent du suffrage populaire; battons le fer tandis qu'il est chaud, et jurons qu'aux prochaines élections municipales, nous n'élirons que des amis politiques pour remplacer ceux dont le mandat expirera."

Ainsi parlèrent les coryphées du grand parti National, né d'hier et déjà en pleine floraison, presque à grain.

C'est donc en accord avec les clauses de ce serment, auprès duquel celui du canton d'Uri n'est rien, que ces mêmes coryphées, vont, malgré la bise et la froidure, de porte en porte, solliciter bien humblement des signatures pour assurer l'élection du candidat national.

Nous sommes vraiment bien à plaindre, nous que les exterminateurs nationaux ont désignés à la vindicte publique. Nos portes sont marquées d'une croix bleue.

A moins de signer un petit bout de papier, au bas d'un petit programme, nous ne pouvons avoir de crédit auprès des électeurs pour les représenter même au Conseil de Ville de Montréal.

Où diable la politique va-t-elle se fourrer? Jusque dans les couloirs de nos municipaux. Oui, oui! on ne peut être bon conseiller de ville, et l'on n'entend rien aux chemins ni aux finances de notre opulente cité, si le comité des dix a décrété notre mort civile ou marqué notre porte de cette vilaine croix bleue.

Nous regrettons la position que nos nationaux prennent vis-à-vis du public, en ce moment. Il y a des hommes vraiment utiles à la Corporation de Montréal, qui ont travaillé consciencieusement depuis un grand nombre d'années, à faire de notre ville la plus belle de la Puissance, et c'est au moment où Montréal a le plus besoin de leur expérience pour parfaire les grands travaux qu'ils ont commencés, que l'on vient sous prétexte de politique, leur faire une opposition malhonnête.

Ces remarques nous sont suggérées surtout par les nationaux qui ont voulu à M. David et ont juré de l'irriguer contre lui leurs coups les plus mortels. M. Joseph Perreault est à tête de la phalange rebelle qui veut punir M. David d'avoir pendant douze ans rendu d'immenses services à la patrie-est de Montréal. Ces braves gens à vies larges ne lui pardonnent jamais son indépendance en relief, qu'il a assez mise en relief à la dernière session. C'est un cas pénible, et pour le lui faire est, ce n'est pas M. David qui est le conseiller qui a été le plus utile que nous ayons eu au Conseil de ville; on veut lui substituer un homme qui ne le remplace ni au Conseil, ni comme influence, ni à la présidence du comité des chemins. Mais n'importe, si M. David échouait, on se serait vengé aux dépens de la ville, il est vrai, mais on se serait satisfait.

Voilà le patriotisme et l'intelligence des nationaux.

Nous espérons que les hommes modérés du Quartier St. Louis ne se laisseront pas prendre aux ruses de M. Perreault; autrement, ce serait à désespérer des électeurs de la patrie est de Montréal, car on aurait droit de dire à l'avenir: si vous voulez perdre leur confiance, rendez-leur service.

M. David } Comme il paraît que les parties intéressées dans l'élargissement des rues St. Elizabeth et DesAllemans, attribuent à M. David la responsabilité de la cotisation qui a été prélevée sur les immeubles situés en cet endroit, nous nous faisons un devoir de communiquer le témoignage des cotiseurs qui ont fait cette évaluation; ce qui dispense entièrement M. David :

Nous, soussignés, cotiseurs de la Cité de Montréal, certifions par les présentes et déclarons qu'en faisant le rôle de cotisation spéciale que nous avons communiqué à M. David, et l'élargissement de la rue St. Elizabeth et DesAllemans, nous n'avons eu ni suggestions, ni instructions de l'échevin David quant à la manière de prélever la dite cotisation spéciale et que nous n'avons communiqué en aucun lieu avec ce monsieur, quant au rôle de cotisation à établir ou au montant à fixer pour chaque partie intéressée.

(Signé) William Douglas, J. B. Allard, James G. Beers.

La réparation } On lit dans la Globe commença le 1 de Saint-Jean N.-B., du 26 Décembre :

Le gouvernement a, parait-il, modifié le 20e article des règlements du bureau de l'Instruction Publique dans les termes suivants :

"Bon dans la 20e règle ne sera entendu comme prohibant de porter la croix ou autre emblème tels que les portent généralement les membres d'une dénomination quelconque de chrétiens."

C'est quelque chose. Mais nous sommes chargés de l'Exécutif n'ait pas cru devoir faire disparaître le règlement en question. Cependant il est à espérer que ce règlement sera ouvert à un règlement laid de toute difficulté.

Nous regrettons comme admis que le peuple de ce pays se favorise au principe de la taxe directe pour les écoles. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant de la sagesse de cette législation. Ce point est réglé.

La question de savoir si la loi est constitutionnelle, il n'y a pas de doute sur la réponse, elle sera rigide. C'est pour-

qu'il serait mieux d'essayer d'harmoniser toute la question.

Nous regrettons que le gouvernement ne soit pas allé plus loin, mais il a fait quelque chose et nous espérons que les autorités de l'Église catholique, le rencontreront avec un esprit libéral.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

TEMISCOUATA. — Election des Officiers et Directeurs de la Société d'Agriculture du Comté de Temiscouata pour 1873: Ferdinand Chamberland, Président. David Bertrand, Sec. Vice-Président. L. N. Gauthier, Sec. Secrétaire-Treasurer. Directeurs: — M. Alexis Nadeau, J. B. Lebel, Édouard Côté, George Deschêde, Émond Morin, Joseph Albert, Émile Bézile, Éphrem Caron, Johnny Doube, Frs. Paletier, J. Benjamin Lelievre, Charles Bertrand et Marcel Lebel.

TROIS-RIVIÈRES. — M. Génat, chef de la "Compagnie Franco-Canadienne," est arrivé en cette ville pour préparer la voie aux élections de l'année qui seront données au Hôtel-de-Ville. On peut voir ailleurs le programme de ces soirées. Toutes ces pièces ont obtenu un immense succès dans les autres villes de la province. Leur moralité est d'ailleurs irréprochable. Tout promet qu'il y aura une belle soirée. Ces représentations décident pour l'avenir. Si le public n'y porte pas un intérêt suffisant, notre grande salle de théâtre restera toujours vide et les troupes de comédiens et d'artistes ne viendront plus nous voir. — Constitutionnel.

QUEBEC. — M. l'abbé Billon, de Saint-Sulpice de Montréal, vient de terminer le rôle de l'année qui sera imprimé et distribué dans les paroisses de la ville de Québec. — Journal de Québec.

On tisse en ce moment dans l'église de Saint-Sauveur, une magnifique balustrade en fer, acquise avec les recettes de la loterie des petits moutons. — Idem.

LEVIS. — D'après une proclamation publiée dans la Gazette Officielle de samedi, le règlement concernant la police provinciale de Lévis deviendra en force le 15 de ce mois. — Idem.

L'enquête concernant l'empoisonnement de Mme Tremblay s'est terminée hier soir. Après avoir entendu les témoignages des Drs. Jackson et Gingras, les jurés ont rendu le verdict suivant: "Morte empoisonnée par la strychnine que lui a administrée Tremblay, son mari." Le procureur assistait à l'enquête, ainsi que son procureur John O'Farrell. — Idem.

NOTES LOCALES. — L'abbé de la Grotte de Lourdes devient tous les jours de plus en plus célèbre. Les pèlerins des Français à ce saint lieu, aux mois de Septembre et d'Octobre, l'année dernière, nous ont fait connaître, en détails, tout ce qui se rattache à la dévotion de ce lieu miraculeux. Mais, si nous connaissons ce qui a rapport à l'apparition de la Ste. Vierge à Bernadette, nous ignorons tout à fait la topographie de cet endroit, aujourd'hui aussi renommé que célèbre, et d'autres sanctuaires élevés en l'honneur de la Mère des anges. Il est sans doute, dans notre bonne ville de Montréal, beaucoup de fidèles qui désireraient se rendre à Lourdes pour voir de leurs propres yeux la place du miracle; mais les obstacles les empêchent de réaliser ce désir.

M. Jobin, de la rue Notre-Dame, Montréal, a compris tout cela. Il est si de l'ouvrage, il a travaillé ardemment et aujourd'hui ce monsieur offre en vente un splendide ouvrage en plâtre représentant la grotte de Lourdes, la montagne, le geyser, petit cours d'eau qui coule au pied de la grotte.

La scène de l'apparition de Marie à Bernadette n'a pas, non plus, été oubliée et le tableau nous montre la petite paysanne genoux sur les bords du Gave, les yeux tournés vers la Mère du Sauveur. Cette dernière est entourée d'une auréole, et, au-dessus de sa tête, nous lisons les mots "Je suis l'Immaculée Conception." En un mot, rien n'a été omis dans le travail de la peinture pour recréer le plâtre et ne sert qu'à donner un plus grand prix à l'ouvrage de M. Jobin.

Nous félicitons l'auteur de l'ouvrage de ce dernier de ces éléments prend des propositions exagérées il produit des transactions faciles et dangereuses comme cela se voit dans quelques villes d'Amérique; nous le réprimons donc une juste détermination est absolument nécessaire pour que le marchand se souvienne toujours que le débit de sa marchandise n'est réellement assuré qu'autant que l'Agriculture sera assez riche pour pouvoir l'acheter.

C'est à l'opinion publique à s'affirmer avec une telle force, c'est aux Députés du Pays à manifester si vigoureusement leur dévouement que le ministre des Finances de la Puissance soit obligé de céder.

Éspérons que la société de batteries sera son chemin comme le haras national et qu'avec le concours de tous les Canadiens, sans distinction d'origine, nous pourrions fonder une œuvre prospère qui sera imitée et créera la Richesse en arrêtant l'émigration; nous faisons appel au patriotisme et nous nous comptons sur eux.

SEANCE DRAMATIQUE ET MUSICALE AU COLLEGE DE SAINT-LAURENT. — M. le Recteur.

Le Collège de Saint-Laurent vient de mettre fin à l'année 1872 par une séance dramatique et musicale. Cette séance donnée dimanche dernier, le 29 de décembre dans l'après-midi, est remarquable sous beaucoup de rapports, tout en procurant aux nombreux auditeurs un moment agréable. Cette séance a fait ressortir au plus haut degré les talents et l'habileté avec laquelle les élèves du Collège se servent de la langue française et anglaise. A deux heures et demie de l'après-midi, la magnifique et grande chapelle du Collège était littéralement remplie de spectateurs, arrivés, comme toujours, à assister aux fêtes que les élèves organisent pour le Collège de Saint-Laurent. Le Rév. Père P. Beaudet, supérieur, un grand nombre de prêtres et de notables citoyens avaient pris place sur les sièges. On y voyait entre autres les Rév. P. Bonin, M. N. S. J. Berger, supérieur C. St. V. Denis, G. F. V. A. Delouange, M. D. P. Pinet, M. D. A. Lecours, N. P. E. H. Ouellet, P. M., etc.

Deux beaux drames ont été représentés: "St. Louis dans les chaînes" et "Felix Fontana" le premier en langue anglaise, et le second en français.

L'orchestre des amateurs de Ville-Marie, sous la direction de M. Lecours, avec un accompagnement d'orgue, a été supérieur à l'invitation du Rév. Père Supérieur. Le concert a été remarquable par la perfection de l'exécution. Cet orchestre est déjà bien connu à Montréal et se recommande de lui-même, composé d'une partie de l'équipe de nos jeunes commerçants de Montréal. Un grand nombre de nos jeunes artistes, nous ne pouvons pas énumérer tous les noms, ont tenu un rôle important dans l'exécution de ces deux drames. Le premier drame qui fut représenté a été celui de Saint Louis dans les chaînes, ce beau drame d'un choix si heureux a été joué et représenté avec talent; il est impossible de rendre la grandeur, la noblesse, la bassesse et la lâcheté, et tout cela d'une façon si difficile pour un jeune homme de son âge, le costume, le geste, le port, la pose, la déclamation des élèves dans leurs différents caractères ont été joués avec une grande perfection. Assurément ce drame ne peut être mieux joué sur nos théâtres.

Le drame Fontana a été aussi parfaitement joué, et ce drame, qui nous a fait connaître un grand nombre de détails de la vie de ce grand homme, nous a fait connaître un grand nombre de détails de sa vie et de son caractère. Ce drame, qui nous a fait connaître un grand nombre de détails de sa vie et de son caractère, nous a fait connaître un grand nombre de détails de sa vie et de son caractère.

COMMUNICATIONS. — AGRICULTURE ET INDUSTRIE — HARAS NATIONAL ET SOCIÉTÉ DE BATTERIES.

Monsieur le Recteur. — En me voyant former une société pour la création d'un haras national, quelques personnes ont pensé que nous abandonnions notre projet de sucrerie de batteries. Il n'en est rien et je tiens à donner quelques explications sur l'œuvre que j'essaie de réaliser au Canada.

Mon intention serait de réunir dans un seul et même établissement les diverses branches agricoles qui font la prospérité d'un pays; avec le concours des canadiens nous pourrions fonder un domaine complet qui pût être offert en exemple aux diverses parties de la Province.

Par la culture de la betterave nous obtiendrions des récoltes qui, non seulement précéderaient toutes les autres plantes, mais nous fourniraient d'autres produits d'excellentes conditions, car il est de notoriété qu'une seule de froment après batteries donne toujours un rendement considérable et que nous aurions un excellent précédent pour toutes les autres plantes; par la sucrerie nous bénéficierions du gros profit que donne cette industrie annexée à l'agriculture.

Mais une exploitation agricole ne consiste pas seulement dans la production des céréales et des plantes industrielles, si on veut entretenir la fertilité du sol il faut y joindre l'élevage du bétail et quelque fois même l'emploi des engrais commerciaux.

En Canada le cheval est sans aucun doute l'espèce de bétail destiné à donner les meilleurs profits, surtout si on parvient à créer une race de bons carrossiers; mon attention a donc été plus spécialement attirée sur l'élevage de cette espèce et j'ai songé à la création d'un haras national pour améliorer le bétail, comme je voulais améliorer la culture par l'introduction de la betterave.

LA MINERVE

Vendredi matin, 3 Janvier 1873

Elections Municipales.

rien comme le succès pour donner du cœur aux partisans et pour exciter le zèle des courtisans.

Déjà la dernière élection de Montréal, les vainqueurs ont fait un pacte entre eux. "Balayons, ont-ils dit, toute cette engeance de conservateurs et d'indépendants, qui dépendent du suffrage populaire; battons le fer tandis qu'il est chaud, et jurons qu'aux prochaines élections municipales, nous n'élirons que des amis politiques pour remplacer ceux dont le mandat expirera."

Ainsi parlèrent les coryphées du grand parti National, né d'hier et déjà en pleine floraison, presque à grain.

C'est donc en accord avec les clauses de ce serment, auprès duquel celui du canton d'Uri n'est rien, que ces mêmes coryphées, vont, malgré la bise et la froidure, de porte en porte, solliciter bien humblement des signatures pour assurer l'élection du candidat national.

Nous sommes vraiment bien à plaindre, nous que les exterminateurs nationaux ont désignés à la vindicte publique. Nos portes sont marquées d'une croix bleue.

A moins de signer un petit bout de papier, au bas d'un petit programme, nous ne pouvons avoir de crédit auprès des électeurs pour les représenter même au Conseil de Ville de Montréal.

Où diable la politique va-t-elle se fourrer? Jusque dans les couloirs de nos municipaux. Oui, oui! on ne peut être bon conseiller de ville, et l'on n'entend rien aux chemins ni aux finances de notre opulente cité, si le comité des dix a décrété notre mort civile ou marqué notre porte de cette vilaine croix bleue.

Nous regrettons la position que nos nationaux prennent vis-à-vis du public, en ce moment. Il y a des hommes vraiment utiles à la Corporation de Montréal, qui ont travaillé consciencieusement depuis un grand nombre d'années, à faire de notre ville la plus belle de la Puissance, et c'est au moment où Montréal a le plus besoin de leur expérience pour parfaire les grands travaux qu'ils ont commencés, que l'on vient sous prétexte de politique, leur faire une opposition malhonnête.

Ces remarques nous sont suggérées surtout par les nationaux qui ont voulu à M. David et ont juré de l'irriguer contre lui leurs coups les plus mortels. M. Joseph Perreault est à tête de la phalange rebelle qui veut punir M. David d'avoir pendant douze ans rendu d'immenses services à la patrie-est de Montréal. Ces braves gens à vies larges ne lui pardonnent jamais son indépendance en relief, qu'il a assez mise en relief à la dernière session. C'est un cas pénible, et pour le lui faire est, ce n'est pas M. David qui est le conseiller qui a été le plus utile que nous ayons eu au Conseil de ville; on veut lui substituer un homme qui ne le remplace ni au Conseil, ni comme influence, ni à la présidence du comité des chemins. Mais n'importe, si M. David échouait, on se serait vengé aux dépens de la ville, il est vrai, mais on se serait satisfait.

Voilà le patriotisme et l'intelligence des nationaux.

Nous espérons que les hommes modérés du Quartier St. Louis ne se laisseront pas prendre aux ruses de M. Perreault; autrement, ce serait à désespérer des électeurs de la patrie est de Montréal, car on aurait droit de dire à l'avenir: si vous voulez perdre leur confiance, rendez-leur service.

M. David } Comme il paraît que les parties intéressées dans l'élargissement des rues St. Elizabeth et DesAllemans, attribuent à M. David la responsabilité de la cotisation qui a été prélevée sur les immeubles situés en cet endroit, nous nous faisons un devoir de communiquer le témoignage des cotiseurs qui ont fait cette évaluation; ce qui dispense entièrement M. David :

Nous, soussignés, cotiseurs de la Cité de Montréal, certifions par les présentes et déclarons qu'en faisant le rôle de cotisation spéciale que nous avons communiqué à M. David, et l'élargissement de la rue St. Elizabeth et DesAllemans, nous n'avons eu ni suggestions, ni instructions de l'échevin David quant à la manière de prélever la dite cotisation spéciale et que nous n'avons communiqué en aucun lieu avec ce monsieur, quant au rôle de cotisation à établir ou au montant à fixer pour chaque partie intéressée.

(Signé) William Douglas, J. B. Allard, James G. Beers.

La réparation } On lit dans la Globe commença le 1 de Saint-Jean N.-B., du 26 Décembre :

Le gouvernement a, parait-il, modifié le 20e article des règlements du bureau de l'Instruction Publique dans les termes suivants :

"Bon dans la 20e règle ne sera entendu comme prohibant de porter la croix ou autre emblème tels que les portent généralement les membres d'une dénomination quelconque de chrétiens."

C'est quelque chose. Mais nous sommes chargés de l'Exécutif n'ait pas cru devoir faire disparaître le règlement en question. Cependant il est à espérer que ce règlement sera ouvert à un règlement laid de toute difficulté.

Nous regrettons comme admis que le peuple de ce pays se favorise au principe de la taxe directe pour les écoles. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant de la sagesse de cette législation. Ce point est réglé.

La question de savoir si la loi est constitutionnelle, il n'y a pas de doute sur la réponse, elle sera rigide. C'est pour-

LA MINERVE

Vendredi matin, 3 Janvier 1873

Elections Municipales.

rien comme le succès pour donner du cœur aux partisans et pour exciter le zèle des courtisans.

Déjà la dernière élection de Montréal, les vainqueurs ont fait un pacte entre eux. "Balayons, ont-ils dit, toute cette engeance de conservateurs et d'indépendants, qui dépendent du suffrage populaire; battons le fer tandis qu'il est chaud, et jurons qu'aux prochaines élections municipales, nous n'élirons que des amis politiques pour remplacer ceux dont le mandat expirera."

Ainsi parlèrent les coryphées du grand parti National, né d'hier et déjà en pleine floraison, presque à grain.

C'est donc en accord avec les clauses de ce serment, auprès duquel celui du canton d'Uri n'est rien, que ces mêmes coryphées, vont, malgré la bise et la froidure, de porte en porte, solliciter bien humblement des signatures pour assurer l'élection du candidat national.

Nous sommes vraiment bien à plaindre, nous que les exterminateurs nationaux ont désignés à la vindicte publique. Nos portes sont marquées d'une croix bleue.

A moins de signer un petit bout de papier, au bas d'un petit programme, nous ne pouvons avoir de crédit auprès des électeurs pour les représenter même au Conseil de Ville de Montréal.

Où diable la politique va-t-elle se fourrer? Jusque dans les couloirs de nos municipaux. Oui, oui! on ne peut être bon conseiller de ville, et l'on n'entend rien aux chemins ni aux finances de notre opulente cité, si le comité des dix a décrété notre mort civile ou marqué notre porte de cette vilaine croix bleue.

Nous regrettons la position que nos nationaux prennent vis-à-vis du public, en ce moment. Il y a des hommes vraiment utiles à la Corporation de Montréal, qui ont travaillé consciencieusement depuis un grand nombre d'années, à faire de notre ville la plus belle de la Puissance, et c'est au moment où Montréal a le plus besoin de leur expérience pour parfaire les grands travaux qu'ils ont commencés, que l'on vient sous prétexte de politique, leur faire une opposition malhonnête.

Ces remarques nous sont suggérées surtout par les nationaux qui ont voulu à M. David et ont juré de l'irriguer contre lui leurs coups les plus mortels. M. Joseph Perreault est à tête de la phalange rebelle qui veut punir M. David d'avoir pendant douze ans rendu d'immenses services à la patrie-est de Montréal. Ces braves gens à vies larges ne lui pardonnent jamais son indépendance en relief, qu'il a assez mise en relief à la dernière session. C'est un cas pénible, et pour le lui faire est, ce n'est pas M. David qui est le conseiller qui a été le plus utile que nous ayons eu au Conseil de ville; on veut lui substituer un homme qui ne le remplace ni au Conseil, ni comme influence, ni à la présidence du comité des chemins. Mais n'importe, si M. David échouait, on se serait vengé aux dépens de la ville, il est vrai, mais on se serait satisfait.

Voilà le patriotisme et l'intelligence des nationaux.

Nous espérons que les hommes modérés du Quartier St. Louis ne se laisseront pas prendre aux ruses de M. Perreault; autrement, ce serait à désespérer des électeurs de la patrie est de Montréal, car on aurait droit de dire à l'avenir: si vous voulez perdre leur confiance, rendez-leur service.

M. David } Comme il paraît que les parties intéressées dans l'élargissement des rues St. Elizabeth et DesAllemans, attribuent à M. David la responsabilité de la cotisation qui a été prélevée sur les immeubles situés en cet endroit, nous nous faisons un devoir de communiquer le témoignage des cotiseurs qui ont fait cette évaluation; ce qui dispense entièrement M. David :

Nous, soussignés, cotiseurs de la Cité de Montréal, certifions par les présentes et déclarons qu'en faisant le rôle de cotisation spéciale que nous avons communiqué à M. David, et l'élargissement de la rue St. Elizabeth et DesAllemans, nous n'avons eu ni suggestions, ni instructions de l'échevin David quant à la manière de prélever la dite cotisation spéciale et que nous n'avons communiqué en aucun lieu avec ce monsieur, quant au rôle de cotisation à établir ou au montant à fixer pour chaque partie intéressée.

(Signé) William Douglas, J. B. Allard, James G. Beers.

La réparation } On lit dans la Globe commença le 1 de Saint-Jean N.-B., du 26 Décembre :

Le gouvernement a, parait-il, modifié le 20e article des règlements du bureau de l'Instruction Publique dans les termes suivants :

"Bon dans la 20e règle ne sera entendu comme prohibant de porter la croix ou autre emblème tels que les portent généralement les membres d'une dénomination quelconque de chrétiens."

C'est quelque chose. Mais nous sommes chargés de l'Exécutif n'ait pas cru devoir faire disparaître le règlement en question. Cependant il est à espérer que ce règlement sera ouvert à un règlement laid de toute difficulté.

Nous regrettons comme admis que le peuple de ce pays se favorise au principe de la taxe directe pour les écoles. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant de la sagesse de cette législation. Ce point est réglé.

La question de savoir si la loi est constitutionnelle, il n'y a pas de doute sur la réponse, elle sera rigide. C'est pour-

LA MINERVE

Vendredi matin, 3 Janvier 1873

Elections Municipales.

rien comme le succès pour donner du cœur aux partisans et pour exciter le zèle des courtisans.

Déjà la dernière élection de Montréal, les vainqueurs ont fait un pacte entre eux. "Balayons, ont-ils dit, toute cette engeance de conservateurs et d'indépendants, qui dépendent du suffrage populaire; battons le fer tandis qu'il est chaud, et jurons qu'aux prochaines élections municipales, nous n'élirons que des amis politiques pour remplacer ceux dont le mandat expirera."

Ainsi parlèrent les coryphées du grand parti National, né d'hier et déjà en pleine floraison, presque à grain.

C'est donc en accord avec les clauses de ce serment, auprès duquel celui du canton d'Uri n'est rien, que ces mêmes coryphées, vont, malgré la bise et la froidure, de porte en porte, solliciter bien humblement des signatures pour assurer l'élection du candidat national.

Nous sommes vraiment bien à plaindre, nous que les exterminateurs nationaux ont désignés à la vindicte publique. Nos portes sont marquées d'une croix bleue.

A moins de signer un petit bout de papier, au bas d'un petit programme, nous ne pouvons avoir de crédit auprès des électeurs pour les représenter même au Conseil de Ville de Montréal.

Où diable la politique va-t-elle se fourrer? Jusque dans les couloirs de nos municipaux. Oui, oui! on ne peut être bon conseiller de ville, et l'on n'entend rien aux chemins ni aux finances de notre opulente cité, si le comité des dix a décrété notre mort civile ou marqué notre porte de cette vilaine croix bleue.

Nous regrettons la position que nos nationaux prennent vis-à-vis du public, en ce moment. Il y a des hommes vraiment utiles à la Corporation de Montréal, qui ont travaillé consciencieusement depuis un grand nombre d'années, à faire de notre ville la plus belle de la Puissance, et c'est au moment où Montréal a le plus besoin de leur expérience pour parfaire les grands travaux qu'ils ont commencés, que l'on vient sous prétexte de politique, leur faire une opposition malhonnête.

Ces remarques nous sont suggérées surtout par les nationaux qui ont voulu à M. David et ont juré de l'irriguer contre lui leurs coups les plus mortels. M. Joseph Perreault est à tête de la phalange rebelle qui veut punir M. David d'avoir pendant douze ans rendu d'immenses services à la patrie-est de Montréal. Ces braves gens à vies larges ne lui pardonnent jamais son indépendance en relief, qu'il a assez mise en relief à la dernière session. C'est un cas pénible, et pour le lui faire est, ce n'est pas M. David qui est le conseiller qui a été le plus utile que nous ayons eu au Conseil de ville; on veut lui substituer un homme qui ne le remplace ni au Conseil, ni comme influence, ni à la présidence du comité des chemins. Mais n'importe, si M. David échouait, on se serait vengé aux dépens de la ville, il est vrai, mais on se serait satisfait.

Voilà le patriotisme et l'intelligence des nationaux.

Nous espérons que les hommes modérés du Quartier St. Louis ne se laisseront pas prendre aux ruses de M. Perreault; autrement, ce serait à désespérer des électeurs de la patrie est de Montréal, car on aurait droit de dire à l'avenir: si vous voulez perdre leur confiance, rendez-leur service.

M. David } Comme il paraît que les parties intéressées dans l'élargissement des rues St. Elizabeth et DesAllemans, attribuent à M. David la responsabilité de la cotisation qui a été prélevée sur les immeubles situés en cet endroit, nous nous faisons un devoir de communiquer le témoignage des cotiseurs qui ont fait cette évaluation; ce qui dispense entièrement M. David :

Nous, soussignés, cotiseurs de la Cité de Montréal, certifions par les présentes et déclarons qu'en faisant le rôle de cotisation spéciale que nous avons communiqué à M. David, et l'élargissement de la rue St. Elizabeth et DesAllemans, nous n'avons eu ni suggestions, ni instructions de l'échevin David quant à la manière de prélever la dite cotisation spéciale et que nous n'avons communiqué en aucun lieu avec ce monsieur, quant au rôle de cotisation à établir ou au montant à fixer pour chaque partie intéressée.

(Signé) William Douglas, J. B. Allard, James G. Beers.

La réparation } On lit dans la Globe commença le 1 de Saint-Jean N.-B., du 26 Décembre :

Le gouvernement a, parait-il, modifié le 20e article des règlements du bureau de l'Instruction Publique dans les termes suivants :

"Bon dans la 20e règle ne sera entendu comme prohibant de porter la croix ou autre emblème tels que les portent généralement les membres d'une dénomination quelconque de chrétiens."

C'est quelque chose. Mais nous sommes chargés de l'Exécutif n'ait pas cru devoir faire disparaître le règlement en question. Cependant il est à espérer que ce règlement sera ouvert à un règlement laid de toute difficulté.

Nous regrettons comme admis que le peuple de ce pays se favorise au principe de la taxe directe pour les écoles. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant de la sagesse de cette législation. Ce point est réglé.

La question de savoir si la loi est constitutionnelle, il n'y a pas de doute sur la réponse, elle sera rigide. C'est pour-

LA MINERVE

Vendredi matin, 3 Janvier 1873

Elections Municipales.

rien comme le succès pour donner du cœur aux partisans et pour exciter le zèle des courtisans.

Déjà la dernière élection de Montréal, les vainqueurs ont fait un pacte entre eux. "Balayons, ont-ils dit, toute cette engeance de conservateurs et d'indépendants, qui dépendent du suffrage populaire; battons le fer tandis qu'il est chaud, et jurons qu'aux prochaines élections municipales, nous n'élirons que des amis politiques pour remplacer ceux dont le mandat expirera."

Ainsi parlèrent les coryphées du grand parti National, né d'hier et déjà en pleine floraison, presque à grain.

C'est donc en accord avec les clauses de ce serment, auprès duquel celui du canton d'Uri n'est rien, que ces mêmes coryphées, vont, malgré la bise et la froidure, de porte en porte, solliciter bien humblement des signatures pour assurer l'élection du candidat national.

Nous sommes vraiment bien à plaindre, nous que les exterminateurs nationaux ont désignés à la vindicte publique. Nos portes sont marquées d'une croix bleue.

A moins de signer un petit bout de papier, au bas d'un petit programme, nous ne pouvons avoir de crédit auprès des électeurs pour les représenter même au Conseil de Ville de Montréal.

Où diable la politique va-t-elle se fourrer? Jusque dans les couloirs de nos municipaux. Oui, oui! on ne peut être bon conseiller de ville, et l'on n'entend rien aux chemins ni aux finances de notre opulente cité, si le comité des dix a décrété notre mort civile ou marqué notre porte de cette vilaine croix bleue.

Nous regrettons la position que nos nationaux prennent vis-à-vis du public, en ce moment. Il y a des hommes vraiment utiles à la Corporation de Montréal, qui ont travaillé consciencieusement depuis un grand nombre d'années, à faire de notre ville la plus belle de la Puissance, et c'est au moment où Montréal a le plus besoin de leur expérience pour parfaire les grands travaux qu'ils ont commencés, que l'on vient sous prétexte de politique, leur faire une opposition malhonnête.

Ces remarques nous sont suggérées surtout par les nationaux qui ont voulu à M. David et ont juré de l'irriguer contre lui leurs coups les plus mortels. M. Joseph Perreault est à tête de la phalange rebelle qui veut punir M. David d'avoir pendant douze ans rendu d'immenses services à la patrie-est de Montréal. Ces braves gens à vies larges ne lui pardonnent jamais son indépendance en relief, qu'il a assez mise en relief à la dernière session. C'est un cas pénible, et pour le lui faire est, ce n'est pas M. David qui est le conseiller qui a été le plus utile que nous ayons eu au Conseil de ville; on veut lui substituer un homme qui ne le remplace ni au Conseil, ni comme influence, ni à la présidence du comité des chemins. Mais n'importe, si M. David échouait, on se serait vengé aux dépens de la ville, il est vrai, mais on se serait satisfait.

